

CERTALENT

Organisme de certification indépendant
W. de Croylaan 48
3001 Heverlee (Leuven)
tel: 016/31.09.22 e-mail: certalent@bdb.be



Document d'aide pour préparer l'audit GlobalG.A.P.

Ces documents doivent être disponible pour un audit GlobalG.A.P.**:

- Contrôle interne (check liste remplie) (fournie des justifications pour toutes les majeures et toutes autres point de contrôles non conforme ou non applicable)
- Identification des parcelles et de l'exploitation (p.ex. plans PAK)
- Audit initial: évaluation des risques pour tous les sites de production candidats à la certification*
- Audit de surveillance: l'évaluation des risques doit être revue annuellement tenant compte avec les nouveaux sites ou pour les sites existants où les risques auraient évolué (ceci inclut les parcelles louées)*
- Fiches de formation et preuves de compétences des conseillers (déclaration de compétences conseiller)*
- Evaluation de risques et les procédures concernant la santé et sécurité (L'évaluation des risques doit être revue et mise à jour lors de changements (par ex. nouvel équipement, nouveaux locaux, nouvelles pratiques culturelles, etc.))*
- Formation santé et sécurité pour l'ensemble du personnel (Des preuves de la participation à la formation doivent être apportées) Evaluation des risques et instructions concernant l'hygiène (L'évaluation des risques peut être générique, mais doit être adaptée aux conditions de l'exploitation et revue annuellement et mise à jour en cas de changements (par exemple, autres activités))*
- L'hygiène: formation des nouveaux collaborateurs + une formation de base pour toutes les personnes travaillant sur l'exploitation (le(s) chef(s) de l'entreprise inclus)
- Procédure en cas d'accident*
- Attestation premier secours (au minimum une personne)
- Identification et évaluation des sous-traitants (certification Standard Vegaplan)
- Liste de tous les sous-traitants/prestataires service (Les sous-traitants doivent réaliser une évaluation (ou le producteur doit le faire pour le compte des sous-traitants) de la conformité d'après les points de contrôle GLOBALG.A.P. afférents aux services fournis sur l'exploitation)
- Plan de gestion des déchets : il existe un plan d'action étendu et actualisé relatif aux déchets, aux matières polluantes et au recyclage sous forme écrite (Les déchets possibles (par exemple papier, carton, plastique, huile etc.) et sources de pollution (p.ex. excès d'engrais, fumée d'échappement, essence, carburant, produits chimiques, etc.) issus des processus de l'exploitation ont été recensés)
- Preuve de récupération des emballages vides et des produits phytosanitaires périmés (phytophar recover)
- Plan de préservation de l'environnement (Un plan d'action écrit visant à favoriser les habitats et maintenir la biodiversité de l'exploitation doit être disponible)*
- Procédure de réclamation*
- Procédure de rappel (ex : procédure des acheteurs, certification BRC, IFS, ... des acheteurs), liste des personnes/acheteurs responsable pour les décisions concernant une retraite éventuelle des certains produits
- Teste annuel de la procédure de rappel (teste de traçabilité (étape précédente, étape aval immédiate), certification BRC/IFS des acheteurs)
- Evaluation des risques et procédure pour la protection des produits alimentaires (Les menaces potentielles relatives à la sécurité alimentaire doivent être identifiées et évaluées à chaque étape de la production)* **Non applicable pour les Fleurs & Plantes ornementales**
- Les documents commerciaux (p. ex. factures de vente) et, le cas échéant, les autres documents mentionnent le statut GLOBALG.A.P. des produits (GlobalG.A.P. certifié)
- Procédure d'identification des produits non conformes
- Le producteur doit mettre en place un accord avec les clients directs (emballeurs, exportateurs, importateurs, etc.) pour empêcher tout mauvais usage de leur GGN (GlobalG.A.P. numéro) et pour que leurs clients respectent les bonnes pratiques de traçabilité et d'étiquetage (pas d'étiquetage de produits d'autres producteurs avec le GGN du producteur, pas de mélange de produits certifiés du producteur avec d'autres produits non certifiés qui sont ensuite identifiés avec le GGN du producteur)
- Les conseils de fertilisation
- Preuve de l'application de méthodes de production intégrées (ex. : l'utilisation des systèmes d'observation et d'alerte, utilisation de données par ex. sur les températures, l'humidité de l'air, les précipitations, la grêle ou le gel, sur lesquelles on peut s'appuyer avant d'envisager un traitement éventuel, p.ex. utilisation de désherbage mécanique, ennemis naturels,...)

- Évaluation des risques en cas de dépassement de LMR*
- Analyse résiduelle: sur la base des résultats de l'évaluation des risques, des preuves documentées ou des résultats d'analyses de résidus des pesticides pour les cultures GlobalG.A.P. sont disponibles ou il existe des enregistrements attestant la participation à un programme de surveillance externe des résidus des pesticides qui permet de tracer jusqu'à l'exploitation (Les évaluations des risques concluent normalement qu'il est nécessaire de procéder à des analyses de résidus et de déterminer le nombre d'analyses, quand et où prélever les échantillons et quel type d'analyse).
- Échantillonnage dans le cadre des analyses résiduelles: il existe des documents qui prouvent la conformité aux procédures d'échantillonnage applicables
- Fiches parcellaires (fertilisation, irrigation, traitements phytosanitaires, applicateur, motifs d'applications, semis/plantation, récolte, délai avant récolte...)
- Enregistrement de l'entretien des matériels (épandeur d'engrais, pulvérisateur, les systèmes d'irrigation, les équipements utilisés pour la pesée, thermomètres, machines de récolte, outils de récolte (p. ex. ciseaux, couteaux, sérateurs etc..) (si d'application))*
- Vérification annuel des balances, matériel utilisé pour le contrôle de la température, épandeur d'engrais et du pulvérisateur
- Inventaire des engrais (achat, utilisation (fiche parcellaire) et des produits phytosanitaires (tous les 3 mois) *
- Résultats d'analyses (du sol, de l'eau, des résidus...)
- Les bons d'achats/factures des produits phytosanitaires, des engrais et des plants/semences
- Une liste à jour des produits phytosanitaires utilisés et homologués dans le pays de production (via fytoweb, liste DKT, liste des produits d'acheteur/crêe/organisation de producteur)
- Certificat du pulvérisateur
- Installations mises à la disposition pour faire face à toute contamination accidentelle avec les produits phytosanitaires: douche/lavage oculaire, de l'eau, trousse premier secours, procédure en cas d'accident (au local/l'armoire phytosanitaire et tous les lieux où l'on procède au remplissage/préparation)
- Analyse des risques liés aux engrais organiques*
- Bilan massique*
- Atténuation de la fraude alimentaire - analyse des risques ***pas applicable pour les fleurs et les plantes ornementales***
- Preuve de la consultation mutuelle avec les employés
- Évaluation des risques pour l'eau utilisé pour préparer les bouillies phytosanitaires, les traitements post-récolte et l'irrigation (L'évaluation des risques doit être revue annuellement et mise à jour lors de changements)*
- Évaluation des de risques et procédure pour le processus de la récolte et le transport (L'évaluation des risques doit être revue annuellement et mise à jour lors de changements)*
- Évaluation des risques et procédure pour la manutention de produit (conditionnement, stockage lavage post-récolte, traitements post-récolte) (L'évaluation des risques doit être revue annuellement et mise à jour lors de changements)*
- Procédure bris de verre pour les objets en verre et en plastique dur transparent*
- Analyse annuelle de l'eau basée sur l'analyse des risques* ***pas applicable pour les fleurs et les plantes ornementales***
- Plan pour la lutte contre la vermine + enregistrements des contrôles (au minimum tous les 3 mois) et les produits utilisés*
- Analyse de risque de contamination croisée par des allergènes alimentaires ***pas applicable pour les fleurs et les plantes ornementales***
- Preuve écrite de la communication entre le producteur et l'acheteur i.v.m. spécifications pour l'étiquetage des produits ***pas applicable pour les fleurs et les plantes ornementales***

Spécialement pour les fleurs et les plantes ornementales :

Documentation concernant les exigences de qualité de l'acheteur

Ces personnes doivent être disponibles pendant l'audit GlobalG.A.P.:

Chef d'entreprise ou Responsable technique des cultures contrôlées

L'audit consiste en plusieurs parties:

Contrôle administratif: inspection des documents et enregistrements

Contrôle physique: inspection du site, visite des endroits de production

Interview: questionner le chef d'entreprise, le responsable ou le personnel

Si vous avez encore des questions pratiques concernant l'audit, vous pouvez toujours contacter: CERTALENT

*Évaluation des risques/procédures/documents d'enregistrement génériques sont à votre disposition chez VBT – l'union des criées horticoles Belgique asbl (Louvain), téléphone: 016/20.00.80 (Belgique) ou chez Arvalis et Agricultures et Territoires (France)

**Ce résumé est un guide pour préparer l'audit. La liste n'est pas limitative. L'auditeur peut encore demander d'autres documents pendant l'audit.